



Développement durable

Fiche de suivi des actions et des gestes

Période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013

Date : 5 décembre 2013

Ce document a été produit par la Direction générale de l'administration de l'Autorité des marchés financiers.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
ISSN 1920-6208 (en ligne)

TABLE DES MATIÈRES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1	4
ACTION 1	4
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2	7
ACTION 2	7
ACTION 3	8
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3	11
ACTION 4	11
ACTION 5	11
ACTION 6	12
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5	15
ACTION 7	15
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7	18
ACTION 8	18
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8	21
ACTION 9	21
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 9	23
ACTION 10	23
ADDENDA - AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC	25
ACTION 11	25

PROLONGATION DES PLANS D'ACTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE MARS 2013 À MARS 2015

À la suite d'une décision du Conseil des ministres autorisée par le décret 136-2012, la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 actuellement mise en oeuvre est prolongée jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette décision fait en sorte que le plan d'action de développement durable 2008-2013 de l'Autorité demeure valable et sera appliqué jusqu'au 31 mars 2015.

Un Addenda à la fin de la présente fiche de suivi (p. 25) comporte une action additionnelle qui appuie la mise en oeuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015.

Orientation gouvernementale 1

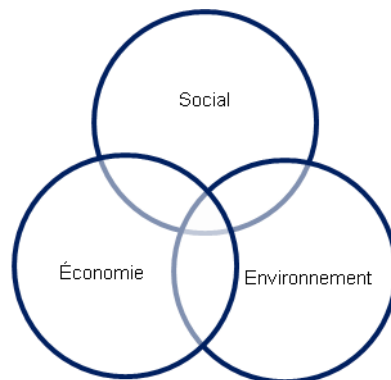
Informier – sensibiliser - éduquer – innover

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel 1

Faire connaître aux employés le concept de développement durable et ses implications.



Action 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

INDICATEUR 1 / Action 1

Pourcentage du personnel rejoint par les activités de sensibilisation au développement durable.

CIBLE

80 % du personnel d'ici 2011.

Cette cible est atteinte.

Geste

Poursuivi Élaborer et offrir des activités de sensibilisation à la démarche et à la pratique du développement durable.

- Dépôt de la fiche de reddition de comptes du développement durable sur le site Web de l'Autorité ainsi que dans la rubrique « Développement durable » de notre intranet.
- Chroniques dans le journal interne touchant le développement durable.

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser de l'information sur la démarche de développement durable.

- Présentation dans le journal interne L'Autoroute :
 - Dans le cadre de la Journée de l'environnement dans l'administration publique du 19 avril 2012, collecte de livres usagés destinés à des organismes de la région de Montréal et de Lanaudière qui ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des familles.

Orientation gouvernementale 1

Informer – sensibiliser - éduquer – innover

INDICATEUR 2 / Action 1

Pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.

CIBLE

50 % du personnel a une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières d'ici 2013.

Cette cible est atteinte.

Poursuivi Geste

Prendre part à des formations sur le développement durable.

- Participation aux formations suivantes : en mai 2012, formation portant sur l'organisation d'événements écoresponsables; en juin 2012, formation sur la prise en compte des principes de développement durable pour le personnel chargé de l'élaboration et de l'analyse de législations, réglementations, stratégies, politiques ou plans d'action en lien avec la démarche gouvernementale de développement durable; et finalement en octobre 2012, participation à la formation Chantier Culture.

Annulé Geste

Vérifier le degré de connaissance du personnel face au concept de développement durable.

Le BCDD (Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP)) a mandaté l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) pour la réalisation d'une enquête visant à mesurer le taux de sensibilisation de la démarche de développement durable auprès des employés du secteur public québécois. L'obligation de réaliser ce sondage à l'intérieur de notre organisme n'est donc plus requise.

Résultats 2012-13

INDICATEUR 2 / Action 1 : Pourcentage du personnel ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.

Au 31 mars 2013, l'Autorité a atteint la cible gouvernementale voulant que 50 % du personnel ait une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières d'ici 2013.

Un pourcentage de 55 % des employés ciblés ont visionné deux formations en ligne disponibles sur le portail de formation Espace Développement :

- ✚ Capsule « Développement durable – c'est quoi ? »
- ✚ Formation sur la prise en compte Développement durable – formation obtenue gracieusement du Centre d'expertise des grands organismes (CEGO).

En marge des célébrations entourant le Jour de la Terre qui se tient, à chaque année, le 22 avril, l'Autorité a répondu à l'invitation du gouvernement qui encourage la réalisation de gestes

Orientation gouvernementale 1

Informer – sensibiliser - éduquer – innover

concrets en faveur de l'environnement dans les ministères et organismes en tenant la Journée de l'environnement dans l'administration publique. Pour cette occasion, le comité de développement durable a organisé une collecte de livres et revues usagés; les employés ont bien répondu à l'appel de sorte que dix boîtes ont été expédiées à cinq organismes communautaires de la région de Montréal et de Lanaudière. En plus d'aider des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles, ce geste répondait à trois principes de développement durable : équité et solidarité sociales ; participation et engagement ; et protection de l'environnement.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 2

Promouvoir le développement de la santé physique et psychologique du personnel.

Action 2

Fournir au personnel un environnement de travail équilibré afin d'assurer la santé, la sécurité et la qualité de vie.

INDICATEUR 1 / Action 2

Nombre d'activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

CIBLE

Deux activités par an.

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser l'information de prévention sur la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

- Articles publiés dans le journal L'Autoroute (journal interne de l'Autorité) :
 - ✚ Vaccin pour l'influenza offert à l'ensemble du personnel.
 - Capsules Santé et mieux-être diffusées sur l'intranet.

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser des articles encourageant la mise en forme.

- Articles publiés dans le journal L'Autoroute (journal interne de l'Autorité) :
 - ✚ Articles touchant des activités sportives auxquelles ont participé des membres de notre personnel en lien avec diverses causes sociales pour lesquelles l'Autorité a contribué financièrement : Défi Pierre Lavoie (levée de fonds pour aider à financer les activités sportives d'une école primaire); Défi entreprise (tournoi de soccer et levée de fonds au profit de la Fondation du club de soccer des Rivières de Québec); Tournoi de golf Autorité (levée de fonds pour Leucan); Événement « Skiez pour la vie » tenu au Centre de ski Le Relais (levée de fonds pour la Société Canadienne du Cancer).

Geste

Poursuivi Organiser des conférences midi sur les bonnes habitudes pour améliorer sa condition de vie générale.

- ✚ Tenue de « Conférences midi » sur nos deux sites :
 - ✚ Conférence « Mangez mieux, vivez mieux »;
 - ✚ Conférence sur la prévention et la sensibilisation au cancer.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Geste

- Poursuivi** Développer des ententes avec des fournisseurs pour encourager les activités physiques.
- Nous avons conclu des ententes avec de nouveaux fournisseurs pour le remboursement d'une partie des activités physiques admissibles. Ces fournisseurs s'ajoutent à la liste d'ententes corporatives déjà existante.

INDICATEUR 2 / Action 2

Proportion des acquisitions de matériel effectuées pour le personnel prenant en compte les critères favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

CIBLE

80 % des acquisitions de matériel.

Cette cible est atteinte, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard.

Geste

- Complété** Prendre en compte les critères ergonomiques dans l'acquisition de mobilier pour le personnel.

Objectif gouvernemental 4

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel 3

Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel.

Action 3

Offrir des moyens permettant d'améliorer la santé physique et psychologique du personnel.

INDICATEUR 1 / Action 3

Taux de participation du personnel à des activités d'amélioration de la santé physique et psychologique

CIBLE

D'ici 2013, augmenter de 10 % le nombre d'employés participant aux activités liées à la santé organisées par l'Autorité.

Cette cible est atteinte, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard.

Geste

- Poursuivi** Contribuer financièrement à des activités de mise en forme.
- Défi Pierre Lavoie; Défi entreprise (tournoi de soccer); Défi des entreprises Rouge et Or « Courez au boulot »; Tournoi de golf de l'Autorité (levée de fonds pour Leucan).
 - Remboursement d'une partie des frais d'inscription à une activité physique.

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

Geste

Poursuivi Organiser des activités contribuant à la santé à l'heure du midi.

- Tenue de groupes Weight Watchers en milieu de travail.
- Prêt d'un local pour la tenue de cours de yoga.

Geste

Poursuivi Introduire un Programme de sensibilisation à la santé globale.

- Le programme «Santé et mieux-être » a été mis en place en février 2011 et il a pour objectif de promouvoir auprès du personnel de l'Autorité :
 - ✚ L'importance de pratiquer des activités physiques;
 - ✚ L'adoption de saines habitudes de vie quotidiennes;
 - ✚ Les services du programme d'aide aux employés;
 - ✚ La vaccination contre la grippe saisonnière;
 - ✚ Les mesures de secourisme en milieu de travail.

Geste

Complété Mettre en place un processus de compilation des statistiques de participation aux activités.

- Une compilation systématique est effectuée pour chaque activité par la Direction générale des ressources humaines.

Résultats 2012-2013

Les cibles déterminées par l'Autorité sont atteintes, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard en poursuivant la mise en place des gestes identifiés à son plan d'action.

Indicateur 1 / Action 2 : Nombre d'activités d'information tenues auprès du personnel favorisant la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail.

Par le biais de la section Santé et mieux-être de son site intranet, l'Autorité publie de façon régulière des capsules faisant la promotion de la santé, de la sécurité et de la qualité de vie au travail.

Au cours de la troisième année d'existence du Programme « Santé et mieux-être », la Direction générale des ressources humaines de l'Autorité a poursuivi la mise en place d'activités visant la santé globale du personnel. Mentionnons la tenue d'une conférence midi intitulée « Mangez mieux, vivez mieux » et de deux conférences portant sur la prévention et la sensibilisation au cancer. Ajoutons aussi la tenue de groupes Weight Watchers en milieu de travail et le prêt d'un local pour la tenue de cours de yoga durant l'heure du midi.

Pour le volet « qualité de vie au travail », un peu plus de 450 employés, répartis sur les 2 sites, ont assisté à une conférence portant sur l'art de la reconnaissance au travail.

Par son offre variée d'activités, le programme de Santé et mieux-être de l'Autorité a pour but d'inciter, voire de faciliter la prise de conscience de ses employés sur l'importance de pratiquer des activités physiques en dehors des heures de travail ainsi que d'adopter de saines habitudes de vie au quotidien. La forte participation de l'ensemble du personnel aux activités offertes par

Orientation gouvernementale 2

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

ce programme confirme sa raison d'être. Ajoutons que le programme de Santé et mieux-être contribue à rehausser l'image de l'Autorité comme un employeur de choix, socialement responsable, et améliore sa capacité de retenir les talents existants et d'en attirer de nouveaux.

Par ailleurs, comme par le passé, l'Autorité a rendu disponible le vaccin pour l'influenza pour l'ensemble de son personnel sur chacun de ses sites.

Indicateur 1 / Action 3 : Taux de participation du personnel à des activités d'amélioration de la santé physique et psychologique

Depuis la mise en place d'un programme de Santé et mieux-être en 2010-11, on note une augmentation du nombre de participations aux activités proposées. L'offre variée en lien avec l'amélioration de la santé physique et psychologique contribue à susciter cet engouement auprès des employés. Mentionnons que le nombre élevé de participations compilées en 2012-13 comprend, entre autres 450 participations à la conférence sur l'art de la reconnaissance au travail :

- Année 2008-2009 : 219 participations
- Année 2009-2010 : 250 participations
- Année 2010-2011 : 754 participations
- Année 2011-2012 : 757 participations
- Année 2012-2013 : 1 001 participations

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 4

Favoriser l'instauration de pratiques écoresponsables dans les opérations quotidiennes de l'Autorité et dans les travaux liés à sa mission.

Action 4

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

Geste

Complété

Concevoir un système ou un cadre de gestion environnementale.

INDICATEUR 1 / Action 4

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

CIBLE

Avoir proposé un cadre de gestion environnementale en 2011.

Cette cible est atteinte.

CIBLE

Mise en œuvre de dix mesures ou activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale d'ici 2011.

Le Cadre de gestion environnementale 2011-2013 de l'Autorité a été finalisé le 8 décembre 2011. Il est assorti d'un Plan de gestion environnementale qui comporte la mise en œuvre de 14 mesures qui favorisent l'instauration de pratiques écoresponsables dans nos opérations quotidiennes et dans les travaux liés à notre mission.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel 5

Améliorer les pratiques d'achat de l'Autorité.

Action 5

Favoriser les achats écoresponsables.

Geste

Poursuivi

Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la sélection des fournisseurs et dans le processus d'appel d'offres.

Ex. : De façon générale, les appels d'offres de l'Autorité contiennent une clause vérifiant l'implication des soumissionnaires en termes de développement durable.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

INDICATEUR 1/ Action 5

Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables

CIBLE D'ICI 2013

Mettre en place deux pratiques d'acquisitions écoresponsables d'ici 2011.

Cette cible est atteinte, mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard.

Poursuivi Résultats

- + Nous poursuivons les pratiques écoresponsables suivantes :
 - + Implantation à la Surintendance de la solvabilité d'un logiciel permettant la gestion électronique des dossiers de surveillance.
 - + Implantation d'un webinaire pour faciliter la tenue de formation en ligne à la Direction générale des ressources humaines.
 - + Retour de toutes les cartouches d'impression utilisées par la Direction principale des technologies de l'information à notre fournisseur pour participer au programme de recyclage des fournitures de façon à ce qu'aucune cartouche ne soit envoyée vers un site d'enfouissement.
- + Les pratiques écoresponsables suivantes ont été mises en place au cours de l'année 2012-13 :
 - + Adhésion au programme *OPUS + entreprise* qui permet aux usagers de l'Agence métropolitaine de transport de faire des économies lorsqu'ils utilisent le transport en commun à Montréal.
 - + Don d'ordinateurs mis au rancart à des organismes qui favorisent la réinsertion sociale des personnes handicapées
 - + Augmentation du nombre de bacs à recyclage.
 - + Affiches de sensibilisation invitant les employés à faire l'économie de verres en carton.

Objectif gouvernemental 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

Objectif organisationnel 6

Promouvoir la responsabilité sociale dans les projets éducatifs parrainés par l'Autorité.

Action 6

Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec, en termes de responsabilité sociale.

INDICATEUR 1 / Action 6

Nombre de projets financés par l'Autorité prenant en compte des critères de responsabilité sociale.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

CIBLE D'ICI 2013

Accroître le nombre de projets financés par le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance prenant en compte des critères de responsabilité sociale d'ici 2013.

Cette cible est atteinte mais l'Autorité maintient son engagement à cet égard.

Complété Geste

Mettre à jour la mission et les objectifs du Fonds pour y inclure des critères de responsabilité sociale.

Complété Résultats

Un total de 4 principes de développement durable a été intégré dans le processus d'évaluation des projets soumis au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance lors de l'appel de projets qui se terminait le 30 mars 2012.

Complété Geste

Promouvoir des critères de responsabilité sociale.

Résultats 2012-2013

Indicateur 1 / Action 4 : État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre ou d'un système de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Le Cadre de gestion environnementale 2011-2013 de l'Autorité a été finalisé le 8 décembre 2011. Par la suite, il a été diffusé dans notre journal interne et a été déposé sur notre intranet.

Ce cadre est assorti d'un plan de gestion environnementale qui prévoit la mise en place de 14 activités pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale. Au 31 mars 2013, 8 de ces activités avaient été complétées.

Indicateur 1 / Action 5 : Nombre de pratiques d'acquisitions écoresponsables

L'Autorité poursuit l'implantation de son plan d'action de développement durable en demeurant vigilante dans l'amélioration de ses façons de faire dans ce domaine par diverses actions :

- Pour la 1^{re} fois en 2012-13, l'Autorité a adhéré au programme *OPUS + entreprise* qui permet aux usagers de l'Agence métropolitaine de transport de faire des économies lorsqu'ils utilisent le transport en commun à Montréal. Par le biais de ce programme, l'AMT soutient les employeurs soucieux de s'engager socialement et concrètement envers le transport durable. Pour les employés de Québec, l'Autorité a renouvelé son adhésion au programme *L'abonnebus Travailleur* qui permet aux usagers du Réseau de transport de la Capitale de bénéficier de rabais.
- L'Autorité a poursuivi la virtualisation de ses serveurs afin de réduire le nombre de serveurs physiques. Entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013, 7 serveurs additionnels ont été éteints. C'est un projet en continu que l'Autorité prévoit poursuivre en 2013-14.

Orientation gouvernementale 3

Produire et consommer de façon responsable

- Dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui s'est déroulée du 1^{er} au 7 juin 2012, l'Autorité a fait don d'ordinateurs mis au rancart à des organismes qui favorisent la réinsertion sociale des personnes handicapées. En plus de disposer de ses équipements de façon écoresponsable, l'Autorité a aussi contribué de façon concrète à l'économie sociale en favorisant l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.
- L'Autorité maintient son soutien aux modes de transport alternatif entre autres en informant son personnel des espaces de stationnement de vélos disponibles et par la prise d'entente avec des fournisseurs externes pour l'accès à un service de douches.
- Maintien des actions suivantes : achat d'au moins 80 % de nos papiers et de nos fournitures de bureau contenant des fibres post consommation; taux d'acquisition de 80 % d'ordinateurs et d'écrans répondant aux critères EPEAT (*Electronic Product Environmental Assessment Tool*).

Indicateur 1 / Action 6 : Financer, grâce au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance, des projets ayant un impact positif sur les affaires au Québec, en termes de responsabilité sociale.

La prise en compte des principes de développement durable dans le processus d'évaluation des projets est maintenant bien intégrée par le comité d'évaluation du FESG depuis l'instauration des nouvelles lignes directrices en janvier 2012.

Mentionnons que chaque demandeur doit démontrer que les 4 principes de développement durable ciblés sont intégrés dans le déroulement de leur projet. Ces 4 principes sont : accès au savoir, santé et qualité de vie, participation et engagement, et finalement, production et consommation responsables. L'Autorité, par l'entremise du FESG, souhaite ainsi soutenir des projets qui intègrent des pratiques de développement durable.

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie.

Objectif organisationnel 7

Maintenir et améliorer la connaissance des produits et services financiers.

Action 7

Favoriser l'augmentation du niveau de vie des Québécois par la mise en œuvre d'activités contribuant à informer les consommateurs de produits et services financiers.

INDICATEUR 1 / Action 7

Nombre d'activités d'information aux consommateurs de produits et services financiers.

CIBLE D'ICI 2013

Deux activités par an.

Complété Résultat

Cette cible est atteinte. L'Autorité maintient toutefois son implication à ce chapitre.

Geste

Poursuivi Concevoir et diffuser de l'information.

Ex. : Sorties de l'équipe mobile de conférenciers, webinaires pour les jeunes consommateurs en régions éloignées, série de trois brochures en assurances, de deux guides (assurances et investissement avec Protégez-Vous), campagnes de sensibilisation à grande échelle (5 bonnes questions, phase 2 et *TesAffaires*), Bourstad, guide de planification de la retraite, information pour les investisseurs adaptée pour les personnes handicapées visuelles (audiothèque).

Geste

Complété Promouvoir les projets éducatifs du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance.

Le FESG contribue à la réalisation de notre mission. Il a un caractère multisectoriel et vise tous nos secteurs d'activités.

Depuis sa création en 2004, le FESG a soutenu 138 projets pour plus de 22,3 millions de dollars en finançant des projets axés sur la protection et l'éducation des investisseurs, la promotion de la gouvernance et l'amélioration des connaissances.

L'information est disponible sur notre site Web.

Résultats 2012-13

Indicateur 1 / Action 7 : Nombre d'activités d'information aux consommateurs de produits et services financiers

Pour 2012-2013, l'Autorité a continué ses efforts de sensibilisation, notamment par le biais de conférences et webinaires. Au cours de l'année, des conférences et webinaires ont été offerts dans les Cégeps de La Pocatière, Lévis, St-Hyacinthe et Rimouski. Des conférences ont aussi été offertes à la clientèle aînée, entre autres aux membres de l'Association des retraités et retraitées de l'éducation du Québec (AREQ), notamment lors du Conseil national qui s'est tenu à Lévis à la fin mars 2013 et puis lors de la rencontre annuelle de l'AREQ section Saguenay.

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Soulignons également la présence de l'Autorité sur les médias sociaux (Facebook et Twitter) afin de rejoindre la clientèle adepte de ces moyens de communication.

Par ailleurs, pour assurer une présence accrue et accentuer notre visibilité auprès de l'ensemble de notre clientèle, nous participons à divers salons et colloques :

Clientèle aînée

- Congrès annuel de la FADOQ;
- Assemblée générale de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP);
- Rencontre de l'AREQ (Association des retraités de l'enseignement du Québec).

Clientèle grand public

- En collaboration avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), campagne de prévention de la fraude via Internet, les médias sociaux et une fausse compagnie BlueHedge Investissements.

Clientèle jeunesse

L'Autorité s'assure de sensibiliser les jeunes à l'importance d'acquérir de saines habitudes financières et aux dangers liés à l'endettement et au surendettement. En plus des présentations offertes dans certains cégeps de la province, la promotion du site jeunesse *TesAffaires.com* est faite auprès des jeunes, des parents et des enseignants lors d'événements jeunesse. Une première campagne de sensibilisation a été produite via le Web et les chaînes jeunesse du groupe Astral, avec le comédien Philippe Laprise.

Par ailleurs, l'Autorité a de nouveau joué un rôle clé dans l'organisation du concours Bourstad (simulation boursière sur Internet). Mentionnons aussi la présence de l'Autorité au Salon national de l'éducation et de l'emploi de Montréal, de même qu'au Congrès annuel de la Fédération des comités de parents.

Au cours de 2012-13, l'Autorité a également élaboré des projets de diffusion à grande échelle :

- Deuxième phase de la campagne télé, Web, radiophonique et imprimée « 5bonnesquestions.ca » qui combine une publicité de 30 secondes et un site Web qui invitent les consommateurs à se poser 5 bonnes questions avant d'investir.
- Partenariat avec la Presse et Le Soleil (version papier et Web).

Nouvelles brochures en 2012-2013 :

Série de trois brochures en assurances :

- Comment choisir vos assurances sur la vie et la santé?
- Comment choisir votre assurance automobile?
- Comment choisir votre assurance habitation?

Orientation gouvernementale 5

Répondre aux changements démographiques

Réseau des spécialistes en éducation financière

L'Autorité a animé encore cette année le réseau québécois en éducation financière. Notre 4^e *Journée éducation financière* a réuni les principaux spécialistes et organisations qui œuvrent en éducation financière. L'Autorité consolide ainsi son rôle de leader dans le domaine au Québec.

Par ailleurs, l'Autorité continue d'alimenter la section dédiée aux spécialistes en éducation financière sur son site Web. Cette section permet d'avoir accès au réseau québécois d'organismes et de spécialistes en éducation financière. Elle permet aussi de s'informer sur les événements et les outils d'apprentissage couvrant tous les secteurs des finances personnelles. Les spécialistes sont invités à y contribuer en faisant part de leurs initiatives et aussi, en collaborant à une infolettre sur l'éducation financière.

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

Objectif gouvernemental 23

Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Objectif organisationnel 8

Être ardent promoteur des principes de développement durable auprès des pairs.

Action 8

Promouvoir et mettre en place avec ses pairs un projet qui prend en compte la démarche de développement durable.

INDICATEUR 1 / Action 8

Nombre de projets avec ses pairs prenant en compte la démarche de développement durable.

CIBLE D'ICI 2013

Un projet d'ici 2013

- Poursuivi** **Geste**
Sensibiliser ses pairs au développement durable.
- Le comité organisateur de la réunion de juin 2012 de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) a mis en place de nombreuses pratiques écoresponsables afin de limiter l'impact environnemental de l'événement.
- Poursuivi** **Geste**
Élaborer un projet pancanadien (ou international) prenant en compte la démarche de développement durable.
- Poursuivi** **Geste**
Concrétiser un projet pancanadien (ou international) prenant en compte la démarche de développement durable.
- Poursuivi** **Résultat**

Résultats 2012-13

Indicateur 1 / Action 8 : Nombre de projets avec ses pairs prenant en compte la démarche de développement durable.

Du 6 au 8 juin 2012, l'Autorité a accueilli la 11^e session annuelle de l'IFREFI qui regroupe 16 autorités de régulation de l'espace francophone, incluant le Québec. Mentionnons que « l'IFREFI a pour mission de promouvoir la formation, la coordination, la coopération technique entre ses membres, ainsi que l'étude de toute question relative à la régulation financière. »¹

¹ Source : <http://www.ifrefi.org/>

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et protéger le patrimoine collectif

Dans le cadre de l'organisation de cette conférence, l'Autorité des marchés financiers, organisme hôte de l'événement, a mis en place plusieurs pratiques écoresponsables afin de limiter l'impact environnemental de l'événement.

- **CHOIX DU LIEU DE L'ÉVÉNEMENT ET DU LIEU D'HÉBERGEMENT**

Le comité organisateur de la 11^e session annuelle de l'IFREFI a choisi le Fairmont Château Frontenac de Québec pour tenir cette conférence. Il avait aussi réservé une section de chambres pour héberger la majorité des participants (90 %).

Mentionnons que les établissements canadiens de la chaîne hôtelière Fairmont ont été les premiers à lancer, en 1990 le Partenariat environnemental, assorti d'un engagement pour réduire l'impact de leurs opérations sur l'environnement. Le Partenariat environnemental de Fairmont cible notamment les améliorations apportées à la gestion des déchets, à la durabilité et à la conservation de l'eau et de l'énergie et se matérialise, entre autres, par la redistribution d'articles ménagers et de nourriture à ceux qui sont dans le besoin et à l'utilisation d'énergie « verte ».²

- **RÉUTILISATION DU MATÉRIEL DE SIGNALISATION**

Les bannières et affiches qui avaient déjà servies lors d'événements précédents ont été réutilisées.

- **DOCUMENTATION**

Toute la documentation a été transmise sous forme électronique avant la tenue de l'événement de sorte qu'aucun document papier n'a été distribué au cours des conférences. De plus, les organisateurs de la réunion ont fait le nécessaire pour permettre l'utilisation des portables ou tablettes électroniques durant la conférence.

- **ACTIVITÉS APRÈS LES RÉUNIONS**

Toutes les activités offertes aux participants après les heures de réunion étaient, dans la majorité des cas, tenues à proximité du lieu d'hébergement ou directement sur le site même de l'événement, limitant ainsi les déplacements des participants.

- **DISTRIBUTION DE LA NOURRITURE EN SURPLUS**

Lorsque la situation le permettait, la nourriture supplémentaire non touchée, mais toujours comestible a été redistribuée aux employés du Château Frontenac.

² Source : <http://www.fairmont.fr/corporate-responsibility/environment/>

Orientation gouvernementale 7

Sauvegarder et protéger le patrimoine collectif

Outre ces considérations écoresponsables, cette rencontre a permis aux Présidents des commissions membres de l'IFREFI d'échanger sur les préoccupations de l'heure concernant l'encadrement des marchés financiers. Les sujets suivants ont été discutés :

- **Le financement des petites et moyennes entreprises**
C'est un défi qui ne se limite pas au territoire québécois. Il diffère selon la situation géographique des PME particulièrement les économies et marchés qui sont au stade de développement. Malgré tout, certaines initiatives peuvent être reproduites.
- **La protection des épargnants**
Dans un contexte d'innovation financière, ce thème a été abordé en prenant en considération les effets de la crise économique déclenchée en 2008. Les participants ont pris connaissance des nouvelles normes internationales mises en place depuis cette crise ainsi que leurs applications concrètes dans le cadre national de certains pays membres.

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective

Objectif gouvernemental 25

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Objectif organisationnel 9

Encourager la participation des citoyens aux consultations publiques.

Action 9

Améliorer la communication et les démarches de consultation publique.

INDICATEUR 1 / Action 9

Tenue d'au moins une consultation destinée spécifiquement au public d'ici 2012.

Complété

Résultat

La tenue d'une audience publique en novembre 2011, dans le cadre de la demande liée à l'acquisition du Groupe TMX Inc. par la Corporation d'Acquisition Groupe Maple fait en sorte que cette cible est atteinte. L'Autorité maintient toutefois son implication à ce chapitre.

Poursuivi

Geste

Recourir à des audiences publiques.

Poursuivi

Geste

Rendre compte des consultations publiques.

Poursuivi

Geste

Améliorer l'offre de services en ligne.

Ex. : Ajout d'une section sur le Web qui publie périodiquement des informations utiles et importantes concernant le financement des sociétés et autres sujets connexes.

Résultats 2012-2013

Indicateur 1 / Action 9 : Tenue d'au moins une consultation destinée spécifiquement au public d'ici 2012.

Par l'entremise de consultations publiques, l'Autorité des marchés financiers invite les intervenants du secteur financier et les consommateurs, à donner leur opinion sur différents sujets touchant notamment la réglementation des marchés financiers au Québec. Ainsi, ces consultations publiques permettent à l'Autorité de considérer les commentaires de chacun avant d'adopter certaines mesures réglementaires. Les consultations publiques menées par l'Autorité sont diffusées sur son site Web et l'ensemble de la documentation afférente y est mise à jour au gré de l'évolution de chaque dossier.

Au cours de l'année 2012-2013, plus de 54 consultations publiques ont été tenues par l'entremise du Web (délai de consultation variant en général de 30 à 60 ou 90 jours selon le cas).

Par ailleurs, il ne fut pas nécessaire de tenir d'audiences publiques en 2012-13.

Orientation gouvernementale 8

Favoriser la participation à la vie collective

Au cours de 2012-13, la Direction du financement des sociétés a créé une nouvelle section sur le site Web de l'Autorité dans laquelle elle diffusera des informations utiles et importantes concernant le financement des sociétés et autres sujets connexes. Par cette initiative, la Direction du financement des sociétés souhaite se rapprocher des intervenants du marché et ainsi, mieux répondre à leurs besoins.

Orientation gouvernementale 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 28

Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

Objectif organisationnel 10

Maintenir les qualifications de son personnel.

Action 10

Maintenir les qualifications de son personnel.

INDICATEUR 1 /Action 10

Pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation.

CIBLE D'ICI 2013

Maintenir le pourcentage actuel.

Poursuivi

Geste

Offrir des formations adaptées aux besoins du personnel.

Geste

Poursuivi

Améliorer l'offre de services de formation.

Résultats 2012-2013

INDICATEUR 1 /Action 10 : Pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation.

Au 31 décembre 2012, le pourcentage de la masse salariale consacré aux activités de formation s'établit à 4,40 % par rapport à 3,00 % au 31 décembre 2011, 2,35 % au 31 décembre 2010 et 1,36 % au 31 décembre 2009.

L'augmentation des sommes consacrées à la formation en 2012 s'explique, entre autres par les nombreuses formations offertes dans le cadre du déploiement de nos services en ligne (MISA). Les formations relatives au processus d'enquête dispensées sur le site de l'École nationale de police, ainsi que l'augmentation des formations de groupes à l'interne peuvent également expliquer cette augmentation.

En 2012-2013, le portail de formation *Espace développement* a poursuivi son évolution. Les gestionnaires ont maintenant accès à des activités dans le cadre du programme de gestion intégrée des talents et de la relève. Cette section permet d'assurer le développement et le cheminement des talents dans l'organisation. La section *Mon profil* a également été créée, elle permet de consulter toutes les activités en cours dans *Espace développement* et regroupe la section *Centre carrière*.

La Direction de la formation et du développement organisationnel a poursuivi sa démarche annuelle de priorisation des besoins annuels en formation en rencontrant tous les gestionnaires de l'Autorité. Ce processus permet d'offrir des formations alignées sur les besoins du personnel de l'Autorité.

Orientation gouvernementale 9

Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Des partenariats ont aussi été créés entre certains secteurs et/ou employés à l'interne afin de développer et offrir des formations spécifiques. Plus de 60 formations ont ainsi été offertes à l'interne par des experts de contenu.

Addenda

Agenda 21 de la culture du Québec

L'Agenda 21 de la culture du Québec (A21C) est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs pour faire de la culture une composante transversale majeure du développement durable. L'A21C vise à intégrer les composantes sociétales, économiques, territoriales et environnementales de la culture dans une perspective de durabilité.

Dans le cadre du Chantier gouvernemental en culture, qui constitue l'engagement du gouvernement du Québec dans la mise en œuvre de l'A21C, l'Autorité participera à mise en place d'une action qui intégrera un volet culture dans l'aménagement de ses locaux. Cette action s'inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre du présent plan d'action pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2015.

Objectif gouvernemental 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Cette nouvelle action contribuera à l'atteinte de l'objectif 1 de l'A21C, soit :

Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

Objectif organisationnel 11

Intégrer un volet culture dans l'aménagement des locaux de l'Autorité.

Action 11

Mettre en œuvre une activité contribuant à l'intégration de la culture dans l'aménagement des locaux de l'Autorité par la réalisation d'une action qui favorisera du même coup la participation et renforcera le sentiment d'appartenance de nos employés.

INDICATEUR 1 / Action 11

Nombre d'activités intégrant le volet culture.

CIBLE

Réaliser au moins une activité d'ici le 31 décembre 2014.

Geste

En cours Mise en place d'un concours de photos sous différents thèmes liés à la culture ouvert à la participation de tous les employés de l'Autorité.

Addenda

Agenda 21 de la culture du Québec

Geste

- En cours** Récompenser les gagnants du concours de photos, notamment en exposant dans les locaux de l'Autorité les photos ayant remporté le 1^{er} prix de leur catégorie.
- La durée du concours s'échelonne sur une période de quelques mois permettant une participation maximale des employés durant les périodes de vacances hivernales et estivales.
 - Les employés auront la chance de soumettre leurs photos selon 5 catégories soit :
 - *Paysage* : Mise en valeur des espaces urbains revitalisés, regards sur la ville;
 - *Nature* : Intégration des patrimoines naturel et urbain (parcs, espaces verts et milieux naturels ou naturalisés);
 - *Sport* : Regards sur la culture physique (événements sportifs, athlètes en action);
 - *Artistique* : Excursions dans les lieux culturels (événements, festivals ou expositions culturels), portraits et partage d'émotions;
 - *Économie et Société* : Retour sur la création et le développement des secteurs d'affaires québécois, d'hier à aujourd'hui (projets d'affaires, familles entrepreneuriales et exemples de belles réussites liés aux secteurs économiques et financiers du Québec).
 - À la suite d'un vote populaire, un prix sera décerné aux trois meilleures photos de chaque catégorie.
 - Les photos qui auront obtenu le premier prix de chaque catégorie seront exposées dans les locaux de l'Autorité.